

## DOC SAVOIE

Association  
16 rue François GUISE  
73000 CHAMBÉRY

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31/12/2017

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



## CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

## CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

---

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

### 1 – Subventions CPAM

Administrateurs concernés : CPAM de Savoie représentée par Daniel JACQUIER, Alain GELOT, Matthieu CLODONG et Joaquim SOARES LEAO.

Entité cocontractante : CPAM de Savoie

Nature et objet : La CPAM a accordé à votre association des subventions et le maintien des avances en fonds de roulement.

Modalités : Les subventions au 31 décembre 2017 ont généré un produit de 389 021 euros.  
Le solde de l'avance en fonds de roulement accordée s'élève à 132 805 euros.

### 2 – Subventions MSA

Administrateur concerné : MSA représentée par Colette VIOLENT.

Entité cocontractante : MSA

Nature et objet : La MSA a accordé à votre association des subventions et le maintien des avances en fonds de roulement.

Modalités : Les subventions au 31 décembre 2017 ont généré un produit de 26 994 euros.  
Le solde de l'avance en fonds de roulement accordée s'élève à 10 560 euros.



### 3 – Subventions RSI

Administrateur concerné : RSI représentée par Danielle BAUDIN.

Entité cocontractante : RSI

Nature et objet : Le RSI a accordé à votre association des subventions et des avances en fonds de roulement.

Modalités : Les subventions au 31 décembre 2017 ont généré un produit de 20 408 euros.  
Le solde de l'avance en fonds de roulement accordée s'élève à 1 977 euros.

Fait à Montbonnot, le 16/05/2018

Le commissaire aux comptes

SAFIGEC AUDIT

Philippe MACHON

